

GARANTIE DE REVENTE

L'indemnisation de la moins-value
en cas de revente forcée de votre bien.



GROUPE
ODEALIM

odealim.com

ASSURCOPRO

**JACQUES
BOULARD**

**INTER
ASSURANCES**

INSOR

Assurez votre logement contre la moins-value en cas de revente précipitée de votre bien.

Pourquoi souscrire ?

La revente forcée d'un bien n'intervient pas toujours au meilleur moment. **La garantie Cash Back Immo® permet de s'assurer contre la moins-value** subie par le propriétaire d'un bien immobilier lors d'une revente consécutive à un évènement indépendant de sa volonté.

Nos garanties

De nombreux événements couverts* :

- Décès accidentel.
- Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).
- Perte d'emploi.
- Divorce, étendue à la dissolution de PACS et séparation de concubins.
- Licenciement ou perte d'activité suite à liquidation judiciaire.
- Mutation.
- Naissance multiple.

Des montants de garantie élevés :

- L'indemnité correspond à la moins-value (perte financière) subie **dans la limite de 20 % de la valeur** du bien acheté, plafonnée à 31 000 €.

Les biens concernés :

Les biens immobiliers **situés en France métropolitaine**, dans le neuf ou dans l'ancien, constituant :

- L'habitation principale des acquéreurs.
- Un investissement locatif.

Nos atouts

- **Un tarif compétitif** pour des durées de garanties parmi les plus longues : **10 ans pour les investissements locatifs et 5 ans pour les résidences principales.**
- **Une mise en place facilitée** : garantie accessible « au coup par coup » ou en inclusion dans l'offre packagée d'un promoteur, d'une agence immobilière pour ses mandats exclusifs ou d'un réseau de commercialisateurs (lots neufs ou anciens).
- Les documents d'adhésion sont **personnalisables.**



Spécialisation



Force d'un groupe



Simplicité

* Pour une information complète sur nos solutions d'assurance, consultez les conditions générales que nous tenons à votre disposition.

INSOR

T. 01 44 40 84 40

E. commercial@insor.com